



**Accueil Familial de Jour
Morges Aubonne
Membre du Réseau AJEMA**

Rue de Couvaloup 10
Case postale 982
1110 Morges 1
Tél. 021 823 03 69 - 021 828 04 12/10 (secrétariat)
Fax 021 804 98 15
E-mail : secretariat-afj@ajema.ch

Vacances 2012 : Accueillante en milieu familial

Nom et prénom :

Lieu :

Adresse e-mail :

Privé : Portable

| | | | | A compléter par AFJ | |
|----|--|----|--|----------------------|--|
| Du | | au | | Nb.jours ouvrables : | |
| Du | | au | | Nb.jours ouvrables | |
| Du | | au | | Nb.jours ouvrables | |
| Du | | au | | Nb.jours ouvrables | |
| Du | | au | | Nb.jours ouvrables | |

RAPPEL : L'AMF a droit à 5 semaines de vacances par année. Les vacances se prennent, en principe, du lundi au vendredi. Ces dates de vacances sont transmises **par écrit, au minimum 3 mois à l'avance**, à chaque **parent** et à la **structure AFJ**, au moyen de ce formulaire.

Si l'AMF est absente en plus des 5 semaines de vacances, il s'agit d'un congé non payé (CNP).
Il est primordial de mentionner les vacances ou CNP sur la fiche de présence mensuelle de l'enfant.

Si le parent a besoin d'un dépannage durant les vacances de l'AMF, la demande doit être faite par le Parent auprès de la coordinatrice de référence.

Tout changement de dates de vacances ou CNP doit être annoncé dans les plus brefs délais au secrétariat AFJ.

Date :

Signature :

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Validé par l'Accueil Familial de Jour | Visa | Date |
|---------------------------------------|------------|------------|